



République Française – Département de l'Isère  
Commune de Saint Etienne de Crossey

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Août 2011

Le vingt deux août 2011 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PEYLIN Ghislaine, Adjointe au Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 août 2011

**Présents** : Mmes, BURRIAT, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, COATTRENEC RONDELET  
Messieurs BERENGER, BOIZARD, MIRALLES, PERRIN, SCHNEIDER,

**Absents** : Mme SCOLARI

Mrs. GAUJOUR, ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame PEYLIN, Adjointe propose Madame MARRANT - adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2011 à l'unanimité.

Mme Peylin ouvre la séance en espérant que tous les élus ont passé de bonnes vacances et fait un compte-rendu sur le voyage de début juillet en Pologne avec le comité de jumelage. Les Stéphanois ont reçu un accueil au-delà de leur espérance, au-delà de ce qu'ils attendaient. Il faut savoir que les Polonais ont reçu une subvention de 13000 € de la part de l'Europe. Il se peut par contre que ce soit la dernière fois qu'ils touchent cette subvention. Ce voyage a permis aux choristes de connaître le jumelage avec Jedlina et sont ravis. Le comité de jumelage organise le 2 octobre un rallye « gourmet » avec un repas échelonné tout le long du parcours.

Mme Peylin souhaite intervenir au sujet d'une délibération prise lors du dernier conseil de juillet pour lequel elle était absente. Il s'agit de la délibération concernant les tarifs de cantine/garderie. Elle signale que ce dossier n'a pas été étudié au cours de la dernière commission scolaire car il n'était pas prêt. Elle fut très surprise de découvrir dans le compte-rendu du conseil qu'une augmentation des tarifs a été votée. Mme Peylin respecte ce vote mais regrette que la délibération ait été prise sans que la commission scolaire ait pu participer au travail de réflexion sur ce sujet. Pour elle, s'agissant d'un service public, la décision du Conseil municipal doit être un choix politique et pas seulement un choix d'équilibre budgétaire.

Mme Marrant intervient aussi à ce sujet. Elle ne trouve pas normal qu'une délibération quel que soit le sujet, soit prise si l'adjoint responsable et la commission concernée n'ont pas travaillé directement le dossier.

Madame MONTEREMAL présente la plaquette de la prochaine saison culturelle dont le thème est : « Les cultures populaires ». 6 spectacles s'échelonneront au cours de l'année scolaire 2011/2012. L'organisation et les tarifs proposés restent similaires à la saison passée pour une accessibilité au plus grand nombre. Les tarifs ont été élaborés en fonction du coût réel des spectacles. Un spectacle supplémentaires en hommage à Brassens sera organisé par l'association « Vivre à Chirens qui s'occupe de la billetterie et donc des tarifs de ce spectacle.

### Délibération N° 54/2011 :

#### TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2011-2012

Madame PEYLIN, Adjointe au Maire expose au Conseil municipal, le programme de la saison culturel pour l'année 2011 -2012et propose les tarifs suivants pour les spectacles

BILLET 1 SPECTACLE (ni repris, ni échangé)	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT <26 ans, >65 ans, étudiant, chômeur	TARIF ENFANT <12 ans
<b>Soy Cuba (SZ Production)</b> 14/10/2011	8€	6€	4€

<b>La vie étrange des papillons (Emmanuel Lefloch et c°)</b> 29/11/2011	7€	5,50€	4€
<b>Chanson Dare-dare et d'essai (Babel Buëch et 2moizelles)</b> 13/01/2012	9€	7€	5€
<b>L'Inconnu (Pile ou Versa)</b> 02/03/2012	9€	7€	5€
<b>L'Inauguration (Traditions et Rigodon)</b> 27/04/2011	8€	6€	4€
<b>Chanson rock (La Jungle des jivas)</b> 01/06/2012	9€	7€	5€

<b>ABONNEMENTS</b> (ni repris, ni échangé)	<b>REMISE</b> appliquée à chaque tarif
<b>TICKET CHIC</b> (3 spectacles au choix)	-10%
<b>TICKET CHOC</b> (4 spectacles au choix)	-15%
<b>TICKET CLASS</b> (5 ou 6 spectacles au choix)	-20%
Les formules abonnements ne s'appliquent pas à Hommage à Brassens	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Les tarifs de la saison culturelle 2011/2012**

**- ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**Délibération N° 55/2011 :**

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Madame PEYLIN rappelle à l'assemblée,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réorganisation du travail au sein de l'équipe Technique, un employé ayant la possibilité d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Madame PEYLIN propose à l'assemblée,**

**La création d'un emploi d'adjoint technique principal territorial de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires** pour pourvoir au poste d'agent polyvalent aux services techniques communaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE :**

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les effectifs du personnel de la collectivité sont complétés ainsi qu'il suit :

<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE ASSOCIE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Agent polyvalent au service Technique	Adjoint technique principal territorial de 2ème classe	C	1	35 heures

- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent;

- disent que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- **ADOPTÉ** : à l'unanimité

Madame Peylin, Adjointe au Maire, présente la convention avec le tennis. Après discussion le Conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil et de revoir certains termes de la convention

## QUESTIONS DIVERSES

Madame PEYLIN rappelle que la création d'une éventuelle classe élémentaire n'aura lieu qu'après la rentrée. Si cette création est effective il faudra rapidement déménager la classe des grands de la maternelle pour y installer la nouvelle classe élémentaire.

Une réunion du CCAS aura lieu le mardi 6 septembre 2011 à 18 h 30

Le Forum des associations aura lieu le 10 septembre 2011

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 19H30

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 12 SEPTEMBRE A 20H30 DANS LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Affiché le jeudi 25 août 2011**

H.BERENGER	
M. BOIZARD	
S. BURRIAT	
V.COATTRENEC	
I.RONDELET	
V. SCHNEIDER	

M.MARRANT	
JF.MIRALLES	
MB.MONTEREMAL	
A.PERRIN	
G. PEYLIN	